

Le 12 septembre 1997

L'honorable Christine Stewart
Ministre de l'Environnement du Canada

L'honorable Carol Browner
Administratrice de l'Environmental Protection Agency des États-Unis

L'honorable Julia Carabias
Secrétaire à l'Environnement, aux Ressources naturelles et aux Pêches du Mexique

Chers membres du Conseil,

Le Comité consultatif public mixte (CCPM) est heureux de soumettre à l'attention du Conseil de la Commission de coopération environnementale (CCE) le rapport sur les consultations publiques tenues en 1997.

Ce rapport comprend les recommandations formulées par le public durant les séances qui se sont déroulées les 19 et 20 mars à Mexico, les 14 et 15 mai à Vancouver et les 11 et 12 juin à Pittsburgh.

Organisées à la demande du Conseil, ces séances avaient pour but d'améliorer l'accès à l'information et d'encourager la participation des citoyens, non seulement pour connaître leur point de vue sur des questions environnementales et les éléments qu'ils priorisent pour la région, mais aussi pour ouvrir la voie à une plus grande participation du public et à une amélioration probante et efficace de l'environnement en Amérique du Nord.

Le CCPM fait sienne la volonté du Conseil de favoriser la participation du public en vue d'atteindre les objectifs de l'Accord ratifié par les trois pays et d'encourager le fonctionnement efficace de la Commission.

Veuillez agréer l'expression de ma respectueuse considération.

María Cristina Castro
Présidente du CCPM

Consultations publiques de 1997 Rapport au Conseil

Table des matières

Présentation

1. Introduction

2. Questions clés

2.1 Le transport à grande distance des polluants atmosphériques en Amérique du Nord

2.1.1 Contexte

2.1.2 Points clés à examiner

2.1.3 Recommandations

2.2 L'observation volontaire des lois sur l'environnement en Amérique du Nord

2.2.1 Contexte

2.2.2 Points clés à examiner

2.2.3 Recommandations

2.3 Le réseautage des groupes environnementaux en Amérique du Nord

2.3.1 Contexte

2.3.2 Points clés à examiner

2.3.3 Recommandations

2.4 Autres questions environnementales, dont l'évaluation de l' ANACDE

2.4.1 Contexte

2.4.2 Questions clés à examiner

2.4.2.1 L'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement

2.4.2.2 Le programme de travail de la CCE

2.4.2.3 Le Fonds nord-américain pour la coopération environnementale

2.4.2.4 L'agriculture biologique

2.4.2.5 L'harmonisation des unités de mesure des laboratoires de l'environnement

2.4.2.6 Les normes de fabrication

2.4.2.7 La gestion des aires protégées, des terres agricoles et du développement urbain

2.4.2.8 L'écotourisme

2.4.2.9 L'incinération des déchets

2.4.2.10 L'eau

2.4.2.11 La protection de mammifères terrestres dont le territoire est étendu

2.4.2.12 Les renseignements concernant les substances nouvelles

2.4.3 Recommandations

3. Point de vue du CCPM

3.1 Le transport à grande distance des polluants atmosphériques en Amérique du Nord

3.2 L'observation volontaire des lois sur l'environnement en Amérique du Nord

3.3 Le réseautage des groupes environnementaux en Amérique du Nord

3.4 Autres questions environnementales, dont l'évaluation de l'ANACDE

Appendice A : Liste des membres du Comité consultatif public mixte

Présentation

Conformément au mandat que le Conseil de la Commission de coopération environnementale (CCE) lui a confié, le Comité consultatif public mixte (CCPM) a tenu trois séries de séances annuelles de consultation publique depuis 1994, année où la CCE a été créée. Ces séances ont porté sur diverses questions que les ministres de l'environnement des trois pays ont jugées essentielles relativement à la protection de l'environnement en Amérique du Nord.

Les formules que le CCPM a appliquées durant le processus de consultation n'ont pas cessé d'évoluer d'une séance à l'autre, ce qui a permis d'améliorer la participation du public, autant en termes de quantité que de qualité. Pendant toutes ces consultations, la CCE a été fidèle à son engagement : être à l'écoute des représentants du public soucieux de mettre fin à la détérioration de l'environnement, d'attirer l'attention sur les questions d'intérêt prioritaires pour la collectivité et de participer au processus décisionnel en matière d'environnement.

En 1997, le CCPM a mis à l'essai une nouvelle formule de participation comportant des séminaires préalables durant lesquels des consultants font part aux participants d'informations à jour sur les questions à examiner. Par ailleurs, d'autres personnes responsables de programmes et de projets à la CCE présentent au public l'état des travaux dans ces domaines.

Les séminaires sont suivis d'ateliers thématiques dans le cadre desquels les participants examinent en profondeur les aspects essentiels des thèmes abordés et procèdent à un échange d'idées qui favorise la communication et l'interaction. Les membres du CCPM coordonnent les travaux et les consultants responsables dirigent la préparation des rapports sommaires. Un résumé des discussions tenues dans tous les ateliers est présenté au public au cours de la séance plénière de clôture.

En vue d'établir des liens plus étroits entre le public et les travaux en cours à la CCE, le CCPM a décidé de tenir ses trois premières sessions ordinaires au même endroit que les séances de consultation publique. Il a invité les participants à y assister en qualité d'observateurs et leur a donné la possibilité d'exprimer leur point de vue à la fin de chaque session.

La série de séances publiques tenues en 1997 a connu une forte augmentation du nombre de participants (199 à Mexico, 108 à Vancouver et 162 à Pittsburgh). Plus que le nombre de personnes présentes, on doit noter l'amélioration de la qualité de la participation; nous avons aussi reçu deux études importantes relatives à la mise en œuvre de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE).

Cette année, le Secrétariat a mis à la disposition du public les rapports préliminaires sur les consultations, ce qui a permis aux personnes intéressées de connaître les résultats des séances antérieures et de se renseigner sur les enjeux, d'une part, et de favoriser une plus grande continuité d'une séance à l'autre d'autre part.

En ce qui concerne les thèmes abordés, en plus de ceux figurant au mandat du CCPM, les membres du public ont eu l'occasion d'exprimer leur opinion sur d'autres questions environnementales, y compris sur le processus d'évaluation de l'ANACDE prescrit à l'alinéa 10(1)b) de cet accord.

Au cours de la dernière séance tenue à Pittsburgh, chacun des membres du CCPM chargé de coordonner le déroulement de chaque atelier a formulé son propre point de vue sur les thèmes abordés.

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'attention du Conseil de la CCE les résultats que le Comité a obtenus en exécutant son mandat de consultation, de mettre ces résultats à la disposition du public et d'offrir au Secrétariat une contribution précieuse à l'élaboration du programme de travail de 1998.

Comité consultatif public mixte, été 1997.

1.Introduction

L'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE), mis en œuvre par le Canada, les États-Unis et le Mexique en 1994, a été le premier accord environnemental officiel à être conclu parallèlement à un accord commercial. La Commission de coopération environnementale (CCE), qui a été constituée en vertu de l'ANACDE, a également créé un précédent en intégrant dans ses composantes un groupe consultatif public à caractère non gouvernemental.

Le Comité consultatif public mixte (CCPM) a été établi pour donner des avis au Conseil de la CCE (qui est formé de membres du cabinet ou de représentants équivalents des trois pays) dans le cadre de ses délibérations, de même que pour conseiller le Secrétariat de la CCE en matière de planification et d'activités. Composé de quinze membres, cinq de chaque pays, le CCPM a pour but de promouvoir la coopération à l'échelle du continent nord-américain dans le domaine de la protection des écosystèmes et du développement économique durable, de même que de veiller à la participation active du public et à la transparence des activités de l'ensemble de la Commission. Partant de ce principe, le Conseil a chargé le CCPM d'entrer en contact avec les représentants du public qui sont intéressés et visés par les travaux de la Commission.

Afin de s'acquitter de ce mandat, la Commission a organisé des consultations publiques en 1997 à Mexico (les 19 et 20 mars), à Vancouver (les 14 et 15 mai) et à Pittsburgh (les 11 et 12 juin). Les objectifs de ces consultations consistent à fournir au Conseil :

- un aperçu des préoccupations, des priorités et des attentes des participants;
- de l'information devant servir à élaborer les programmes et les politiques de la CCE;
- dans la mesure du possible, les recommandations précises et les propositions générales mises de l'avant par les participants aux trois séances.

Les ateliers tenus en même temps que chaque consultation publique ont engagé les participants dans des discussions stratégiques et sollicité leur opinion sur trois questions importantes en Amérique du Nord : le transport à grande distance des polluants atmosphériques; l'observation volontaire des lois sur l'environnement; le réseautage des groupes environnementaux. Trois consultants [James W.S. Young, de SENES Consultants Ltd. (polluants atmosphériques); Keith Welks (observation volontaire); Yuriria Blanco, de l'Instituto de Ecología (réseautage)] ont préparé les documents de référence pour ces ateliers. Les participants ont également eu l'occasion, à chaque consultation, de soulever des questions environnementales qui n'ont pu être traitées dans le cadre des trois ateliers thématiques, de même que des questions se rapportant à l'évaluation prochaine du fonctionnement et du développement de l'ANACDE, quatre ans après son entrée en vigueur. Les ateliers et les séances plénières ont attiré un auditoire varié comprenant des représentants d'organisations non gouvernementales (ONG) et des secteurs public et privé, de même que des étudiants, des avocats et des consultants.

Le présent rapport sur les trois consultations publiques exprime le point de vue des représentants sur l'ensemble du mouvement écologiste et, plus précisément, sur le mandat et les travaux de la CCE. Les recommandations de ce rapport, qui ne sont pas classées par ordre de priorité, sont strictement fondées sur les commentaires du public. Quant à la dernière section, intitulée « Point de vue du CCPM », elle a été rédigée par les membres du Comité qui ont présidé les ateliers de consultation dans les trois pays. Ce rapport sera présenté au Conseil et diffusé à l'intention du public.

Membres du CCPM

María Cristina Castro (présidente du CCPM, 1997)	Jacques Gérin
T.M. (Mike) Apsey	Dan Morales
Guillermo Barroso	Jon Plaut
Peter A. Berle	Iván Restrepo
Jorge A. Bustamante	Jean Richardson

Michael E. Cloghesy

Louise Comeau

Mary Simon

John D. Wirth

2. Questions clés

2.1 Le transport à grande distance des polluants atmosphériques en Amérique du Nord

2.1.1 Contexte

C'est vers la fin des années 1960 que l'on a pris conscience du fait que les polluants atmosphériques peuvent être transportés sur de grandes distances, des chercheurs ayant observé la présence de substances chimiques résultant d'activités humaines dans des régions éloignées (comme l'Arctique) de leur point d'origine. On sait maintenant que de nombreux polluants sont transportés sur des milliers de kilomètres avant de ressortir de l'atmosphère sous forme de précipitations (pluie ou neige).

L'atténuation des effets des substances chimiques qui peuvent être transportés d'une extrémité à l'autre du continent constitue un défi de taille pour les législateurs et les organismes de réglementation du Canada, des États-Unis et du Mexique. Ces trois pays reconnaissent que les émissions en provenance de l'un d'entre eux peuvent avoir divers effets sur les autres et que leurs sociétés et leurs économies sont intimement liées.

La détermination et la gestion des risques importants que représentent les polluants exigent de cerner le lieu de rejet de ces derniers dans l'environnement, les voies qu'ils empruntent à l'échelle du continent, les transformations chimiques qui se produisent dans l'environnement et les voies d'exposition des humains et de l'environnement. Il est également nécessaire de surveiller l'exposition et les dommages réels.

2.1.2 Points clés à examiner

Les participants aux ateliers ont relevé sept points à prendre en compte en matière de réduction du transport à grande distance des polluants atmosphériques : l'équité, les inégalités économiques, les mesures à prendre, le but visé, l'information du public, les sources communes et la crédibilité.

L'équité doit constituer un élément essentiel des efforts déployés par le Canada, les États-Unis et le Mexique pour régler les problèmes environnementaux. Par exemple, le fait de fournir la formation appropriée permettra de s'assurer que les polluants sont surveillés et inventoriés de la même manière dans les trois pays. Cela conduit à énoncer la prémisse fondamentale voulant que les mesures à prendre dans le domaine de l'équité comprendront obligatoirement des données de qualité comparable et le même degré de compréhension partout en Amérique du Nord. Au chapitre de la réglementation, il faudrait que les produits de consommation nord-américains, comme les automobiles, soient soumis à des normes d'émission communes. Toutefois, l'équité appliquée à la normalisation exige de la souplesse afin que les infrastructures et les processus nationaux puissent fonctionner. De plus, une norme commune doit permettre d'appliquer des normes plus strictes pour régler un problème local. Il faut aussi tenir compte du fait que les normes sont établies d'après les concentrations seuils que les gens en bonne santé peuvent tolérer; il s'agit donc d'un point d'équité clé pour les personnes âgées et les jeunes enfants. En termes de recherche, les participants ont réclamé une plus grande collaboration trinationale dans les domaines de la production et de l'utilisation des données sur l'environnement. Ils ont en outre exigé que l'on porte plus d'attention à l'assurance et au contrôle de la qualité dans les laboratoires d'analyse de l'environnement afin que les données produites par ces laboratoires soient plus comparables. Selon les participants, le souci d'équité doit également donner lieu à une égalité d'accès aux données de mesurage et à un inventaire conjoint des sources d'émissions. On ne peut définir l'équité comme le fait d'échanger un polluant contre un autre.

Finalement, la question suivante a été soulevée : « Les questions d'environnement et d'équité peuvent-elles être abordées par le biais d'un appui mutuel? »

Les inégalités économiques, que l'on ne peut ignorer, requièrent des solutions novatrices. Par exemple, on pourrait faire en sorte que les « récepteurs » de pollution puissent aider à repérer les « sources » de cette pollution en prêtant aux responsables de ces sources du matériel de surveillance et en leur montrant comment l'utiliser. (À ce chapitre, il est important de recourir à la méthode appropriée en vue d'obtenir les résultats escomptés.) Un fonds commun permettrait de se pencher sur les inégalités économiques qui ont un lien avec les voies empruntées par les polluants à l'échelle du continent nord-américain. Ce fonds pourrait prendre la forme d'un partenariat entre le secteur public

et le secteur privé, ce dernier devenant un important partenaire dont les ressources appuieraient les activités prioritaires de la CCE. La création d'un fonds ou la conclusion d'un partenariat serait inévitablement liée aux questions commerciales. Les représentants du secteur privé ont perçu de nombreux débouchés à ce type de partenariat. Les bailleurs de fonds (les banques) commencent à insister auprès de l'industrie pour qu'elle se préoccupe des émissions même s'il n'existe pas encore de normes. En d'autres termes, ils lui demandent d'examiner dès maintenant les normes qu'il faudrait fixer.

Les mesures à prendre pour faire face à ce que l'on trouve sur les voies empruntées par les polluants sont beaucoup plus importantes que la surveillance de ces mêmes voies. Les trois pays ne devraient donc pas différer l'application de mesures visant la réduction des émissions de polluants. Certaines mesures mentionnées peuvent et devraient être prises sur le champ. Par exemple, la suie de carburant diesel est un problème technique auquel on peut remédier immédiatement. Les participants sont d'avis que l'on devrait accorder une attention particulière aux problèmes pouvant être réglés à court terme et ils perçoivent cette démarche comme relevant du « principe de précaution ».

Toute décision devrait être prise en temps opportun, et seules les données disponibles à ce moment-là devraient être utilisées.

Il a été considéré comme essentiel de fixer des objectifs et de les mettre en vigueur, et ce, quelle que soit la norme (plusieurs participants ont soutenu qu'un système de récompenses conviendrait davantage que des normes). Certains intervenants ont dit souhaiter que l'on prenne des mesures déterminées dans un délai précis. Ils ont suggéré que la date du 16 avril 1997 marque le début d'un décompte de mille jours jusqu'au prochain millénaire; ils ont aussi proposé de prendre les mesures voulues pour que les activités de la CCE donnent des résultats à l'intérieur de ce cadre temporel afin que le Canada, les États-Unis et le Mexique entreprennent le XXI^e siècle dans un environnement où l'air est pur.

La survie dépend du but visé. L'idée d'adopter un but à long terme d'« émissions anthropiques zéro » a suscité des réactions opposées. D'une part, on a avancé que ce principe était essentiel à la survie du genre humain et qu'il permettrait d'instaurer un vrai changement. D'autre part, d'aucuns ont soutenu que ce principe était irréalisable à court terme, bien que presque tous les participants aient convenu qu'il était important de réduire les émissions au fil du temps. Par souci de justice envers les deux camps, il convient de signaler qu'il y a eu un malentendu durant la discussion sur le but « émissions zéro » et sur le délai pour l'atteindre. Par contre, il était clair que le fait d'adopter ce but exigerait un changement d'attitude en matière de réglementation et une nouvelle façon de s'attaquer à l'ensemble des émissions au lieu de s'occuper des émissions source après source, comme c'est le cas à l'heure actuelle. Il a été reconnu que, pour atteindre l'objectif « pollution zéro », il faut en arriver à « déchet zéro » (d'où la nécessité d'une réduction de la consommation et de l'intensification des activités de recyclage).

En général, le principe d'« émissions zéro » crée une attente au sein du public, ce dernier escomptant que cet objectif sera rapidement atteint. Les participants ont convenu qu'il valait mieux adopter une perspective de réduction des risques jalonnée d'objectifs intermédiaires plutôt qu'une perspective unique. Un participant à la séance de Vancouver a semblé exprimer l'essentiel de cette notion en disant que « lorsqu'il faut prendre des décisions dans le domaine de l'environnement, il vaut mieux s'engager le plus rapidement possible sur la voie de la réduction et de l'épuration ».

L'« approche écosystémique » a été perçue, dans l'ensemble, comme la meilleure démarche applicable à la réduction des émissions, car elle permet aux pouvoirs publics d'axer leur attention sur les voies les plus importantes. Certaines précautions s'imposent toutefois, comme éviter une coupure du lien qui unit l'écosystème et la santé humaine; ne pas invoquer le manque de données sur certains éléments de l'écosystème pour reporter une décision; reconnaître que l'organisation actuelle des trois gouvernements ne favorise pas l'intégration de l'approche écosystémique dans le processus décisionnel. Un participant a recommandé que « les normes environnementales [...] soit fixées de manière à réduire les déchets et à réaliser un environnement durable ». Les participants ont généralement convenu que les normes devraient être établies de façon à protéger la santé de l'environnement. La CCE devrait s'attacher à déterminer le coût économique réel des normes afin d'examiner l'ensemble du sujet d'une manière pondérée.

L'ébauche-type du traité de Cuixmala portant sur la protection de l'environnement et des ressources naturelles de l'Amérique du Nord a été présentée et a obtenu un appui général.

Le manque d'information du public a été perçu comme l'une des principales entraves à la prise de mesures efficaces. Par exemple, il faudrait plus de renseignements sur les scientifiques d'Amérique du Nord (un répertoire) et sur les études entreprises, afin de tirer profit de l'information disponible et d'offrir au public un accès libre et ouvert à l'ensemble des bases de données. À cet égard, le transport transfrontalier devrait être reconnu comme englobant les molécules de l'air jusqu'aux passagers des avions. Certaines explications simples sur la manière dont diverses substances chimiques réagissent et influent sur la population (comme le diagramme sur l'« effet sauterelle », présenté pendant les séances de consultation) sont essentielles pour éclairer le public.

Les sources communes sont de plus en plus associées à un éventail d'enjeux environnementaux. Par exemple, les secteurs des transports et de l'énergie ont de nombreux impacts et devraient être abordés de manière intégrée. Les pesticides agricoles exigent une attention accrue étant donné qu'ils ont des incidences dans des régions éloignées de leurs sources (comme l'Arctique canadien). La « prévention de la pollution » causée par les sources communes est une composante essentielle de la solution à un grand nombre de problèmes environnementaux. Dans ce domaine, la CCE devrait avoir deux tâches déterminées : contribuer à la compréhension et à l'atténuation des effets de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA), comme le brûlage accru de gaz naturel; évaluer le rôle de l'ALÉNA en relation avec l'apparition de nouvelles « sources communes » (p. ex., l'échange de plus en plus grand de déchets entre les trois pays en raison de l'ALÉNA).

La crédibilité est un élément crucial des décisions qui seront prises ultérieurement. Ainsi, les participants se sont dit préoccupés du fondement scientifique des normes et des critères instaurés par voie législative. Ils encouragent la CCE à demander à tous les pays d'examiner le fondement scientifique de leurs normes et ils recommandent que ces normes aient toutes le même fondement.

Un autre fait qui entache la crédibilité est que certaines sources importantes d'émissions ont bénéficié de droits acquis (elle ont été dispensées de se conformer à la réglementation parce qu'elles existent depuis longtemps). Il est possible de rehausser la crédibilité en faisant en sorte que les normes applicables dans les trois pays soient fixées par un comité trilatéral d'experts. La CCE pourrait également établir un code de pratiques commerciales à l'intention des entreprises nord-américaines. En dernier lieu, il est important que la CCE soit crédible et impartiale lorsqu'elle formule des recommandations.

2.1.3 Recommandations

Les recommandations qui suivent ont été formulées par le public. Elles s'appuient sur le principe que leur mise en œuvre donnera lieu à la participation des gouvernements fédéraux, étatiques et provinciaux.

Il faudrait accroître la comparabilité des systèmes de surveillance et d'inventaire de même que des bases de données de mesurage des polluants en Amérique du Nord. Il serait très utile pour les trois pays de créer une base de données sur les technologies novatrices, y compris sur le savoir traditionnel, mais il est essentiel que les données recueillies soient régulièrement synthétisées et vérifiées. La CCE devrait dresser un plan lui permettant d'obtenir les documents et l'information pertinents et de les intégrer dans cette base de données. Les procédures administratives permettant au public d'avoir accès à ces données doivent être simples. Il serait des plus profitables, pour le public, que les trois pays apportent leur aide en matière de recherche d'information.

Étant donné que la qualité de nombreuses bases de données est en train de se dégrader en raison des compressions des effectifs gouvernementaux, la CCE devrait affirmer avec force l'importance que revêtent ces données et encourager les gouvernements à maintenir une certaine masse de données de référence sur l'environnement. La Commission devrait établir un dossier sur la baisse de capacités dans ce domaine, élaborer une stratégie de rentabilité afin d'obtenir les données requises et étudier des mécanismes de rechange destinés à financer une base de données de référence. La CCE doit attirer l'attention des trois pays sur les sujets suivants : les fonds ne sont pas suffisants pour étudier certains des principaux processus environnementaux; les activités de recherche et de surveillance ne

sont pas maintenues à un niveau suffisant; les données constituent des archives internationales et une importante source de renseignements sur les trois pays.

La CCE devrait créer une base trilatérale d'inventaire des émissions en Amérique du Nord. Il s'agirait, à court terme, d'accroître les connaissances et, à long terme, d'établir ou d'adopter des critères internationaux relatifs à la qualité des données.

L'équité devrait être un élément essentiel de tout plan d'action visant à réduire le transport à grande distance des polluants atmosphériques.

La CCE devrait recommander que les trois pays cessent immédiatement de préserver les droits acquis de certaines sources afin de tirer le meilleur parti possible des progrès techniques.

Il faudrait souligner l'importance que revêt la sensibilisation du public en ce qui concerne les décisions environnementales prises aux échelons national et local. La CCE devrait élaborer des stratégies de participation du public afin d'accroître sa contribution en matière décisionnelle.

Reconnaissant la nécessité d'encourager l'innovation technologique, la CCE devrait mettre le transfert de technologies en tête de liste des priorités. Elle devrait, par exemple, songer à commanditer un concours international visant la mise au point de nouvelles technologies qui pourraient permettre de réduire la pollution en Amérique du Nord.

La CCE devrait s'employer activement à créer un fonds nord-américain ou à conclure un partenariat avec le secteur privé afin d'atténuer les problèmes qui découlent du mouvement des polluants à l'échelle du continent. Les ressources financières pourraient servir à cerner les problèmes, à quantifier les mouvements ou à réduire les sources d'émissions.

Consciente que les transports constituent une voie de déplacement des polluants à l'échelle du continent, la CCE devrait réclamer que les normes soient immédiatement harmonisées dans le secteur des transports. En particulier, les fourgonnettes, les véhicules tout terrain, les camions, les moteurs à deux temps et les gros véhicules non routiers devraient satisfaire aux mêmes normes que les véhicules de tourisme. Les bateaux devraient aussi être rigoureusement réglementés. On devrait appliquer immédiatement aux moteurs diesel des techniques antipollution évoluées. L'harmonisation des normes ne devrait pas conduire à trouver le plus petit dénominateur commun. À long terme, il faudrait élaborer une stratégie d'élimination graduelle de certains modes de transport.

La CCE devrait encourager les gouvernements du Canada, des États-Unis et du Mexique à appliquer énergiquement les normes en vigueur. Certains participants ont suggéré d'instaurer des normes minimales que toute entreprise devra préalablement respecter pour avoir le droit de pénétrer le marché nord-américain.

La CCE devrait recommander d'adopter l'« approche écosystémique » dans tout processus de décision en matière d'environnement. À cette fin, elle pourrait suggérer que les ministères soient réorganisés afin de permettre l'application de cette approche. La première tâche consistera à évaluer la santé des lacs et des rivières de même que la qualité de l'air, car il ne s'agit pas de se cantonner aux seules répercussions de l'ALÉNA. Certains participants ont proposé que la CCE recommande aux trois gouvernements d'adopter l'ébauche-type du traité de Cuixmala afin d'en faire un cadre de protection de l'environnement et des ressources naturelles de l'Amérique du Nord.

La CCE devrait se servir du décompte de mille jours jusqu'au prochain millénaire pour prendre des mesures déterminées et fixer des échéances en vue d'assainir l'air en Amérique du Nord. Une approche novatrice a été proposée et elle vise à fixer des objectifs de « cylindres par famille », faisant passer le nombre actuel de près de huit cylindres à deux d'ici l'an 2005. Cela aura pour effet d'amener l'industrie à innover afin de se conformer aux nouvelles normes.

La CCE devrait commander une étude plus poussée sur des aspects plus vastes des voies de transport des polluants, en particulier les microorganismes, les particules microscopiques de 10 microns (PM₁₀) et les radionucléides. Elle devrait aussi encourager des recherches accrues sur les effets d'une exposition à long terme à des polluants dont la concentration est peu élevée.

La CCE devrait recommander de recourir désormais à une « approche par secteur source » plutôt qu'à une « approche substance par substance ». On devrait prioriser le secteur de l'énergie et promouvoir

l'imposition, dans les trois pays, d'une taxe sur les combustibles fossiles (taxe sur l'énergie) afin de résoudre la question du changement planétaire.

La CCE devrait constituer un comité d'experts chargé de recommander des normes communes, de même qu'un comité pluridisciplinaire (technique, social, politique et juridique) chargé de déterminer comment atteindre l'objectif « émissions zéro ».

La CCE devrait recommander de ne plus exporter de déchets, car le fait de s'occuper de ses propres déchets est le meilleur moyen d'encourager leur réduction.

Une recommandation importante : Il faudrait établir des normes en se fondant sur le récepteur le plus sensible, même si celui-ci se trouve loin en aval sur la voie empruntée par les polluants dans le pays établissant les normes. Ce principe vise à protéger une population autochtone, par exemple, qui pourrait être touchée par des polluants organiques rémanents ou des particules fines aéroportées. Les récepteurs sensibles qui ont été suggérés sont les femmes en âge de procréer et les populations qui se nourrissent d'aliments traditionnels (tels que les Inuit). Il faudrait également se fixer comme objectif l'équité entre les générations.